

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1481823

Dénomination :	SYGNATURES
n° de gestion :	1985B00812
n° d'identification :	333 321 628
n° de dépôt :	A2011/014538
Date du dépôt :	03/10/2011
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale du 23/06/2011

SYGNATURES
Société Anonyme au capital de 304 897,71 €
Siège social : 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628

Copie certifiée conforme

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2011**

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

3 - OCT. 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois juin, à dix-huit heures,

enregistré sous le numéro : 14 538
N° de gestion : 85 8812

Les actionnaires de la société **SYGNATURES**, société anonyme au capital de 304 897,71 euros, dont le siège est 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple du 6 juin 2011.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Georges COURONNE**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel TUDEL et **Monsieur Jean-Yves GAILLAT**, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe BENZONI est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bernard ROSIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 juin 2011, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19 696 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux membres du Comité d'entreprise,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice s'élevant à 165 924,99 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code commerce

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 165 924,99 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de Monsieur Georges COURONNE, Monsieur Jean LABERENNE, Monsieur Pierre LAFFONT et Monsieur Michel TUDEL viennent à expiration ce jour,

- renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2016, les mandats de :
 - Monsieur Georges COURONNE
 - Monsieur Jean LABERENNE
 - Monsieur Michel TUDEL
- nomme en qualité d'administrateurs de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2016 :
 - Monsieur Jean-Yves GAILLAT, en remplacement de Monsieur Pierre LAFFONT, partant.
 - Monsieur Dominique LOUIT

Messieurs Georges COURONNE, Jean LABERENNE, Michel TUDEL, Jean-Yves GAILLAT et Dominique LOUIT ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient leur mandat, qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Bernard ROSIER et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Maïr BENDAYAN.

Les commissaires aux comptes ont fait connaître par avance à la société qu'ils accepteraient le renouvellement de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Georges COURONNE

LES SCRUTATEURS
Michel TUDEL Jean-Yves GAILLAT

LE SECRETAIRE
Philippe BENZONI